

## Annexe X. — Enquête publique

ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU  
DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande de **Monsieur Bruno ANTOINE**, route de Henri-Chapelle 110 à 4821 Dison.

En vue d'obtenir un permis unique pour **la construction et l'exploitation d'un poulailler d'une capacité de 39.600 poulets à l'engraissement et le forage d'un puits à usage non potabilisable, chemin de Wooz à 4821 Dison.**

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale de Dison – service de l'Urbanisme (087/39.33.40), à partir du 13/02/19.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
08/02/19	13/02/19	27/02/19 à 11h30 à l'Administration communale de Dison – salle du Conseil	L'Administration communale de Dison, rue Albert 1 <sup>er</sup> , 66 à 4820 Dison

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service (le mardi et le jeudi de 9h00 à 12h00) et sur rendez-vous.

Lorsque la consultation a lieu sur rendez-vous, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre contact avec le Service de l'urbanisme au plus tard vingt-quatre heures à l'avance (☎ : 087/39.33.40).

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par l'agent communal délégué à cet effet.

Une réunion accessible au public est organisée le 27/02/19 de 11h00 à 11h30 dans la salle du Conseil de l'Administration communale, rue Albert 1<sup>er</sup>, 66 à Dison

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, du Collège communal ou de l'agent communal délégué à cet effet, du Fonctionnaire technique (Montagne Sainte-Walburge, 2 - Bâtiment II à 4000 Liège, ☎ : 04/224.54.11) et du Fonctionnaire délégué (Montagne Sainte-Walburge, 2 à 4000 Liège, ☎ : 04 / 224 54 10).

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le Collège communal.

A Dison, le 6 février 2019.

La Directrice générale,

M. RIGAUX

Par Ordonnance,



La Bourgmestre,

V. BONNI